

prémédité, qui détruit dans le citoyen le fondement de tous les autres biens, la vie. Tel est la trahison de la patrie, la désertion d'un soldat en face de l'ennemi, et d'autres délits de ce genre. Les méchants ne s'arrêtent devant le crime que par la peur du supplice : *Oderant peccare mali formidine pœnæ*. La plus grande peine, telle qu'est la perte de la vie, peut seule leur inspirer une très-grande peur. La prison, bien que perpétuelle, ne les épouvanterait pas assez. Ils ne perdraient jamais espérance de s'en délivrer d'une façon ou d'une autre, soit par l'évasion, soit par l'obtention de grâces successives, soit encore, de la manière la plus triste de toutes, par quelque révolution politique. Tant que la vie est là, l'espérance aussi est toujours là. Enlevez la peine de mort, et la vie de chaque honnête homme est à la merci des méchants.

*Le paroissien.*—Permettez encore une objection, monsieur. Est-ce que l'inviolabilité de l'homme que l'on fait résonner si haut dans ces jours d'égalité et de liberté, n'est pas un argument pour que l'on fasse disparaître du milieu de nous les guillotines et les échafauds?

*Le curé.*—Non. Il est des cas où ce principe n'est pas applicable. S'il en était ainsi, le soldat sur le champ de bataille, ne pourrait se servir de ses armes contre l'ennemi ; et celui qui se verrait injustement attaqué, ne pourrait, non plus, profitant des lois d'une juste défense, mettre son agresseur à mort ! Ce qui est injuste et illicite en soi-même, ne peut jamais se faire dans aucun cas ni pour aucune raison.

L'inviolabilité de la vie importe seulement